

**Arrêté temporaire de circulation
Travaux de rénovation de la voirie**

LE PETIT GAZEAU (LA POITEVINIERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande par laquelle **EUROVIA ATLANTIQUE 49** demeurant rue de la Chauvière 49300 CHOLET représentée par **Sonia DA-SILVA** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.

De la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 21/04/2025 au 19/06/2025 LE PETIT GAZEAU (LA POITEVINIERE)**,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,

CONSIDÉRANT que des travaux **de rénovation de la voirie ZA le petit gazeau** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 21/04/2025 au 19/06/2025 LE PETIT GAZEAU (LA POITEVINIERE)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 21/04/2025 et jusqu'au 19/06/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent LE PETIT GAZEAU (LA POITEVINIERE) (Beaupréau-en-Mauges)

- La circulation est alternée par B15+C18 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EUROVIA ATLANTIQUE 49.

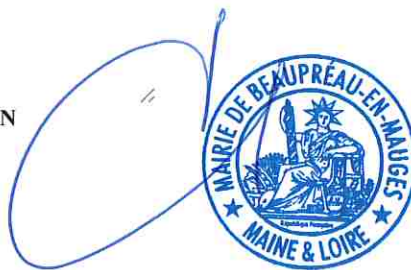
ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 15 avril 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- EUROVIA ATLANTIQUE 49
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinrière
- Mairie La Poitevinrière

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.